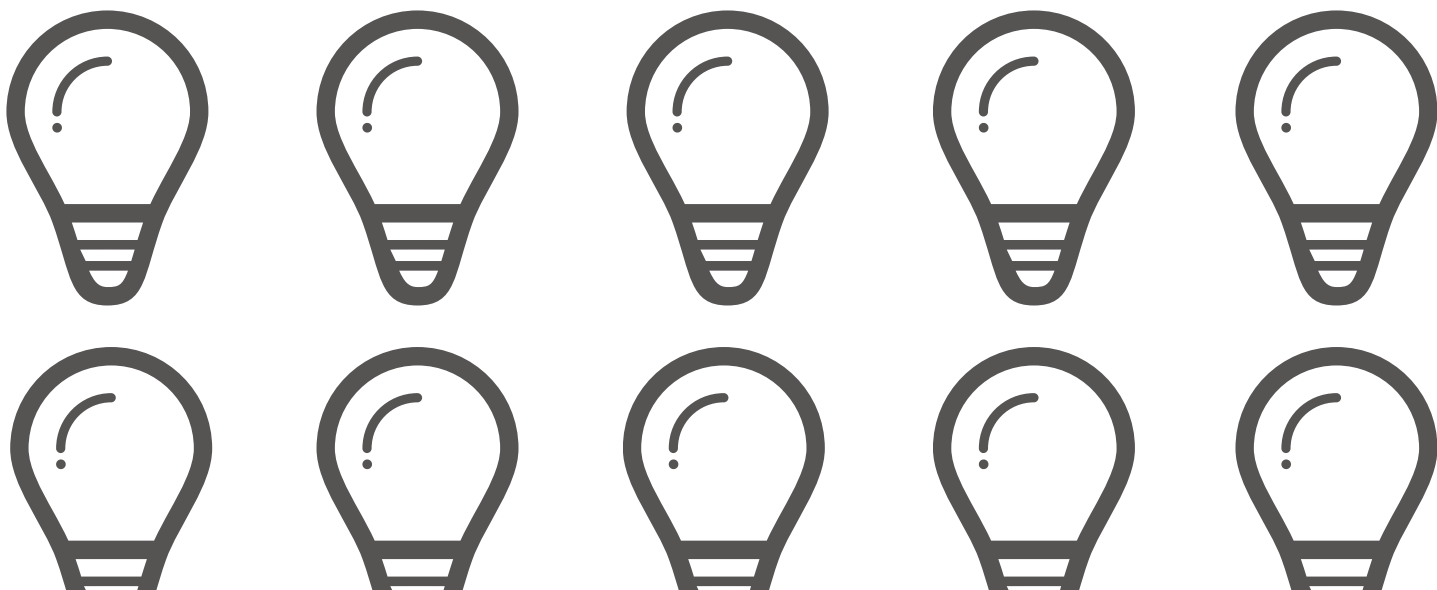


Guide de recommandations pour les élections virtuelles



Regroupement des
élèves conseiller.ère.s
francophones de l'Ontario

Le présent guide sert à outiller les conseils scolaires à mettre sur pied une
élection virtuelle en respectant les prévisions du Règlement 7/07 de
l'Ontario sur les élèves conseiller.ère.s.



Mot du Conseil exécutif —

Le Conseil exécutif du Regroupement des élèves conseiller.ère.s francophones de l'Ontario (RECFO) vous présente ce guide de recommandations pour les élections virtuelles étant donné la situation actuelle de la COVID-19. Nous sommes conscient.e.s que cette crise engendre des difficultés pour les conseils scolaires et complique le processus électoral des élèves conseiller.ère.s. C'est la raison pour laquelle nous tenions à partager nos recommandations avec vous dans l'objectif d'élire des élèves conseiller.ère.s de façon juste et démocratique et ce, conformément aux dates butoirs imposées par le ministère de l'Éducation de l'Ontario.

Nous vous remercions de votre collaboration en cette période de crise qui nous oblige à ajuster nos pratiques. Sachez que le RECFO encadrera les élèves nouvellement élu.e.s et tiendra un congrès annuel virtuel. Tout comme vous, nous nous ajustons à la situation actuelle et vous assurons que nous serons présent.e.s pour épauler les nouvelles et nouveaux élèves conseiller.ère.s de sorte à ce que cette crise soit d'une influence minimale sur leur parcours à la table de votre conseil.

Bonne lecture,

Yasmine Zemni (CEPEO), Olivier Laurendeau (CSDCEO) et Christian Ricard (CSCDGR)





Table des matières —

Qu'est-ce que le RECFO ?	4
Le Règlement 7/07	5
Comprendre les échéanciers	6
Élections directes ou indirectes ?	7
Adapter le processus électoral	8

 Regroupement des
élèves conseiller.ère.s
francophones de l'Ontario

207 - 435, rue Donald, Ottawa (Ontario) K1K 4X5
recfo.ca recfo@fesfo.ca
877.260.8055 (poste 04)

Qu'est-ce que le RECFO ? —

Le RECFO regroupe les élèves conseiller.ère.s francophones de l'Ontario. Le Regroupement organise diverses rencontres et rassemblements pour ses membres au cours de l'année. De plus, le RECFO milite pour la juste représentation des élèves au sein des conseils scolaires et pour que ses membres reçoivent la formation, les ressources et la reconnaissance qui leur revient. Tout ça pour outiller et former ses membres afin qu'il.elle.s puissent remplir leurs fonctions d'élèves conseiller.ère.s au meilleur de leur potentiel.

Le RECFO oeuvre dans quatre secteurs principaux



Développement professionnel

Le RECFO forme les élèves conseiller.ère.s quant à leur rôle et responsabilités au sein de leurs conseils scolaires et leur offre diverses opportunités de développement professionnel afin qu'elles et ils se sentent à l'aise et bien préparé.e.s dans l'exécution de leurs fonctions.



Réseautage

Le RECFO est une plateforme de réseautage provinciale pour ses membres et leur offre l'opportunité de participer à des événements provinciaux et nationaux reliés à l'éducation en français



Promotion du rôle

Le RECFO veille à ce que le rôle de l'élève conseiller.ère soit reconnu et valorisé et permet de créer des liens entre ses membres et les élèves qu'ils et elles représentent.



Représentation politique

Le RECFO représente les élèves conseiller.ère.s francophones quant aux enjeux touchant l'éducation en Ontario et défend les droits des élèves conseiller.ère.s au sein de leurs conseils scolaires respectifs.

Le Règlement 7/07 —

Le Règlement de l'Ontario 7/07 : Élèves conseiller.ère.s est émis en vertu de la Loi sur l'éducation et prévoit plusieurs aspects logistiques du rôle de l'élève conseiller.ère en Ontario. Mis à jour le 1er janvier 2020, ce document donne les lignes directrices pour :

- les politiques qui encadrent les élèves conseiller.ère.s au sein du conseil scolaire respectif;
- le nombre d'élèves conseiller.ère.s que doivent compter les conseils scolaires;
- les modalités d'élection, les dates des élections et les modalités de remise des noms des élèves conseiller.ère.s au Ministère;
- les qualités requises pour se qualifier comme élèves conseiller.ère.s;
- la durée des mandats;
- les procédures en cas de postes devenus vacants;
- le remboursement des frais encourus par les élèves conseiller.ère.s qu'il.elle.s engagent comme membres du conseil;
- la rémunération des élèves conseiller.ère.s pour chaque mandat, et;
- les détails spécifiques aux élèves conseiller.ère.s qui siègent au sein du Consortium Centre Jules-Léger.

Le Règlement 7/07 est accessible en ligne sur le site du gouvernement de l'Ontario. Toutes les politiques des conseils scolaires de l'Ontario et les pratiques internes de ceux-ci doivent respecter les prévisions du Règlement.



Comprendre les échéanciers —

Le Règlement 7/07 indique de nombreuses dates limites que doivent respecter les conseils scolaires de l'Ontario lorsqu'ils coordonnent les élections des élèves conseiller.ère.s. Afin de mieux comprendre ceux-ci, vous pouvez consulter le tableau ci-dessous.

Dernier jour de février

Les élections pour combler un poste d'élève conseiller.ère pour un mandat d'un an ont lieu au plus tard le dernier jour de février.

30 avril

Les élections pour combler un poste d'élève conseiller.ère pour un mandat de deux ans ont lieu au plus tard le 30 avril.

30 jours après la date de l'élection

Le conseil scolaire doit remettre les noms des élèves conseiller.ère.s nouvellement élu.e.s au plus tard 30 jours après la date des élections.

1er août

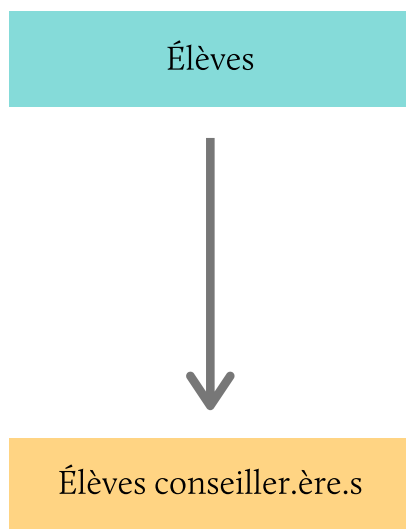
Le mandat de l'élève conseiller.ère commence le 1er août de l'année de son élection.



Élections directes ou indirectes —

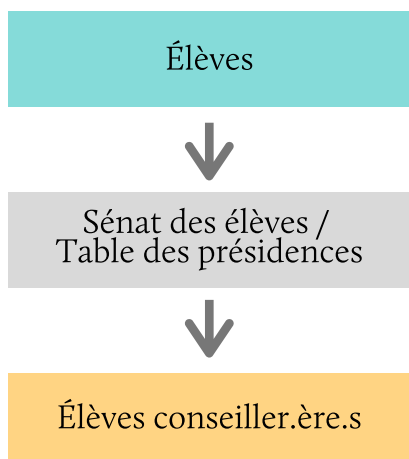
Afin que l'élection des élèves conseiller.ère.s respecte le Règlement 7/07, elle doit être soit directe ou indirecte. Peu importe, elle doit inclure un vote provenant des élèves ou par des organismes représentatifs des élèves. Les élèves conseiller.ère.s ne peuvent pas être nommé.e.s ou attribué.e.s à leur poste par un.e membre de l'administration scolaire ou par les conseiller.ère.s adultes.

Élections directes



Une élection directe permet aux élèves d'un conseil scolaire de choisir directement la personne qu'il.elle.s souhaitent élire au poste d'élève conseiller.ère. Ce processus, qui peut parfois être long selon le nombre d'élèves au niveau secondaire, se fait habituellement par ballot secret. Chaque élève au niveau secondaire écoute le discours du.de la candidat.e, a l'occasion de lui.la poser une question, et procède au vote. Habituellement, le discours se fait par l'entremise d'une vidéo pré-enregistrée et jouée lors d'une assemblée dans chaque école. La direction d'école est responsable de l'administration de l'élection, incluant le compte des ballots et l'envoi des résultats au conseil scolaire.

Élections indirectes



Une élection indirecte est un scrutin où les élèves n'élisent pas directement les élèves conseiller.ère.s, mais élisent les personnes qui font ce choix. Par exemple, au début de l'année scolaire, les élèves de chaque école élisent la présidence du conseil des élèves. Le conseil scolaire pourrait donc opter de rassembler le sénat des élèves ou les présidences des conseils des élèves afin de voter au nom de l'ensemble des élèves lors de l'élection des élèves conseiller.ère.s.

Afin de se faire, le conseil scolaire doit s'assurer que le groupe intermédiaire qu'il rassemble doit avoir été élu directement par les élèves de l'école.

Adapter le processus électoral —

Pour faciliter le processus, il est fortement recommandé aux conseils scolaires qui doivent tenir des élections virtuelles d'opter pour une élection indirecte. Tout en respectant les principes démocratiques identifiés par le Ministère, un plus petit groupe d'électeur.trice.s aidera à simplifier la coordination et l'administration de l'élection à l'interne.

Procédure d'élection virtuelle recommandée



Appel pour mises en candidatures

Le conseil procède à un appel de mise en candidature par l'entremise d'un courriel et sur ses divers canaux de médias sociaux. Les formulaires électroniques peuvent être reçus par une personne au sein du conseil ou par les directions d'école.



Convoquer le groupe d'élèves votant

Une fois les candidatures reçues, choisissez le groupe d'élèves votants. Chaque personne choisie doit avoir été élue dans leur propre école par leurs pairs afin que ce soit un vote qui représente réellement la voix des élèves. Par exemple, un conseil scolaire qui n'a qu'une école secondaire pourrait choisir le conseil des élèves comme groupe d'élèves votants. D'autre part, un conseil scolaire avec plusieurs écoles secondaires pourrait opter de choisir les président.e.s des conseils des élèves afin de voter au nom des élèves de leur école.



Préparer les ressources électroniques

En utilisant les ressources technologiques du conseil scolaire (Suite Google, logiciels Microsoft), organisez une rencontre virtuelle pour le groupe d'élèves votant et les candidat.e.s. Il est important de s'assurer que les élèves votants et les candidat.e.s ont accès aux outils nécessaires pour participer à la séance virtuelle (ex. un ordinateur, un téléphone intelligent, accès à Internet, etc.) et de faire des accommodements au besoin. Préparez aussi le logiciel que vous allez utiliser afin de comptabiliser les votes, comme Google Forms, Microsoft Forms ou SurveyMonkey.



Tenir la séance d'élection virtuelle

Tenez la rencontre virtuelle avec le groupe d'élèves votants, les candidat.e.s et les membres de l'administration qui participent habituellement aux élections des élèves conseiller.ère.s. Donnez la chance aux candidat.e.s de faire un discours et tenez une période de questions-réponse où les électeur.trice.s peuvent poser des questions aux candidat.e.s. Administrez le vote en utilisant la plateforme choisie préalablement. Une fois les votes comptabilisés, annoncez le.s élève.s conseiller.ère.s nouvellement élu.e.s au groupe.

Utiliser les infrastructures existantes

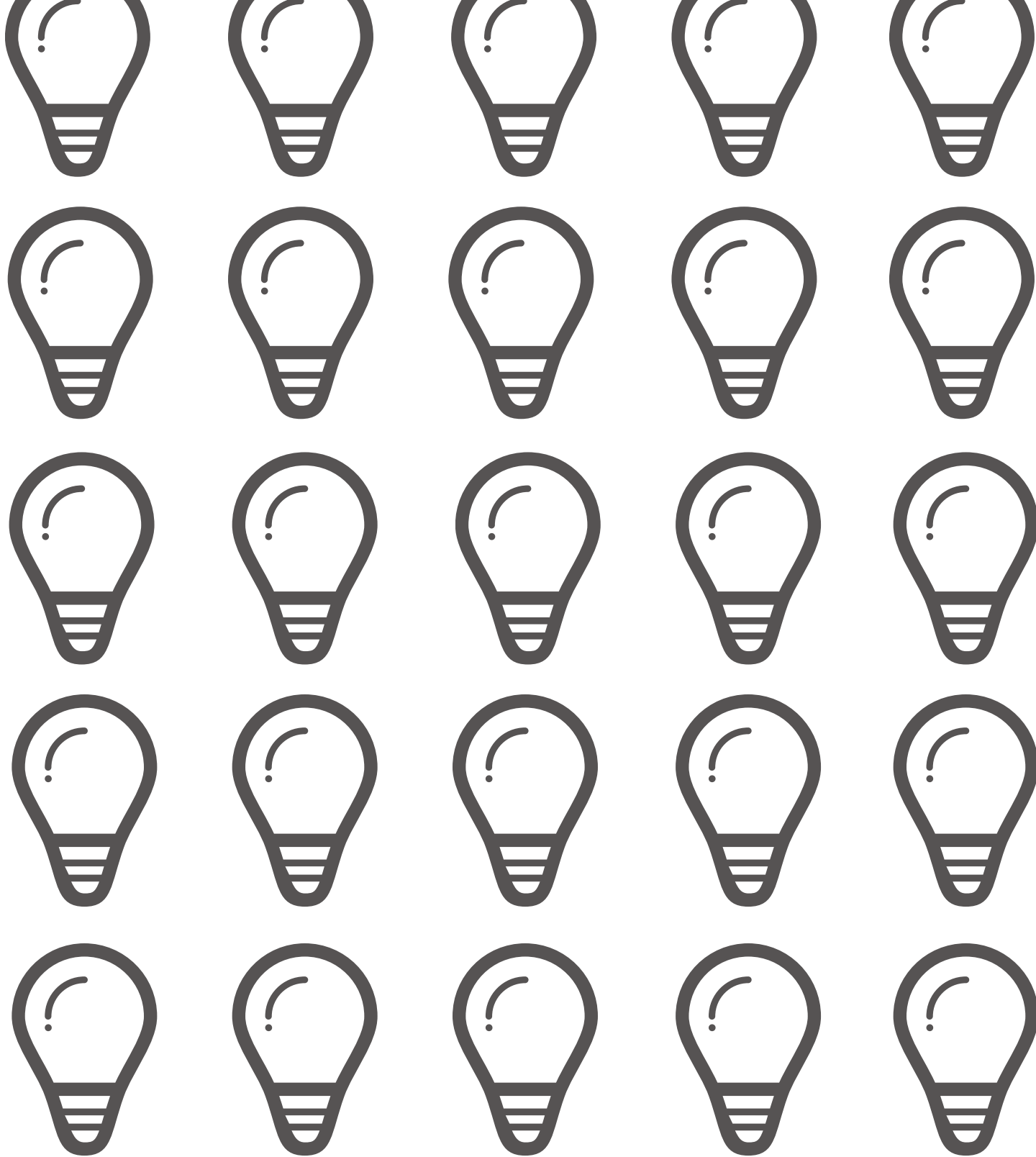
Il est possible d'utiliser la suite d'applications Google afin de tenir une élection virtuelle des élèves conseiller.ère.s ! Toutes les applications demeurent disponibles à partir de la maison, grâce à Internet et un ordinateur ou un téléphone intelligent.



Planifiez une rencontre Google Meet avec les représentant.e.s de chaque école et les candidat.e.s. Procédez aux discours et à une période de question. Administrez l'élection à partir d'un formulaire Google Forms anonyme et activez la fonction « Limiter à une réponse ».

La personne qui administre l'élection peut donc voir les résultats en temps réel.





Un projet de la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne

207 - 435, rue Donald, Ottawa (Ontario) K1K 4X5

info@fesfo.ca fesfo.ca 877.260.8055

Recommandations pour les élections virtuelles